



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-4-6-5

Séance du vendredi 3 avril 2020

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mme DIETRICH, M. DELMOND, Mme DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, Mme MILLION, Mme ORLANDI, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 1111-2 et L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de tous les niveaux de collectivités territoriales en matière de protection de l'environnement et d'éducation populaire,
- VU l'article 6 de la charte de l'environnement,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-6-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-2-6-6 du 14 février 2020 relative au soutien à la Vie associative et aux Collectivités,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-2-6-7 du 14 février 2020 relative au soutien à l'Education à l'Environnement,
- VU la convention annuelle 2020 relative au versement d'une aide exceptionnelle à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 20 mars 2020,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le montant des subventions, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux, joints en annexe à la présente délibération, répartis comme suit :
 - une dépense globale de 78 160 € en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65, fonction 738, nature 6574,
 - une dépense de 1 000 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C232 au chapitre 204, fonction 738, nature 20421.
- Approuve les conventions, jointes en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'Association Saumon Rhin et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace et autorise la Présidente du Conseil départemental à les signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité